

## Certificat d'études complémentaires (enseignement primaire supérieur) avec duplicata du certificat d'études primaires.

**Numéro d'inventaire** : 1986.00156

**Auteur(s)** : Denise Lajugie de la Renaudie

**Type de document** : diplôme

**Éditeur** : non renseigné (Paris)

**Imprimeur** : Desfossés (E.)

**Date de création** : 1923

**Description** : Feuille de papier brunie. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites à l'encre noire. Timbres à l'encre bleue.

**Mesures** : hauteur : 340 mm ; largeur : 275 mm

**Notes** : Certificat d'études complémentaire délivré le 30 juin 1923 à Paris, avec mention langue anglaise, à l'issue de l'examen en date du 20 juin 1923.

**Mots-clés** : Certificat d'Études Primaires

**Filière** : École primaire supérieure

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom de la commune** : Paris

**Nom du département** : Paris

**Autres descriptions** : Langue : Français

**Lieux** : Paris, Paris

|                         |                                                      |                               |
|-------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|
| ACADÉMIE<br>DE<br>PARIS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<br>LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ | DÉPARTEMENT<br>DE<br>LA SEINE |
| INSTRUCTION PUBLIQUE    |                                                      |                               |

## CERTIFICAT D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

### (ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR)

avec Duplicata du Certificat d'Études Primaires

L'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine,  
Vu le Certificat en date du 19 Juin 1919 par lequel la Commission cantonale d Mademoiselle Layugie de La Renaudie, Denise, Noële, siégeant pour la session de 1919, atteste que né le 25 décembre 1906 à Paris département de la Seine a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'études primaires,  
Délivre à Mademoiselle Layugie de La Renaudie, Denise, Noële le présent Certificat d'études primaires élémentaires pour servir et valoir ce que de droit.

Paris, le 19 juin 1919

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,  
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA SEINE,  
Signé : **J. LEFEBVRE.**

L'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine,  
Vu l'arrêté ministériel du 25 Janvier 1895;  
Vu le procès-verbal en date du 20 juin 1923 par lequel la Commission d'examen de la Circonscription d'inspection de la Seine, siégeant pour la session de 1923 atteste que :  
M<sup>lle</sup> Layugie de La Renaudie élève du Cours complémentaire d'enseignement général, a subi avec succès un examen portant sur les matières suivantes : Français, Histoire et Géographie, Instruction civique, Arithmétique, Géométrie, Sciences physiques et naturelles, Dessin, Travail manuel.  
et que M<sup>lle</sup> Layugie de La Renaudie fait preuve, en outre, de connaissances satisfaisantes en Langue anglaise

Délivre à M<sup>lle</sup> Layugie de La Renaudie présent CERTIFICAT D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Paris, le 30 juin 1923

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,  
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA SEINE,  
*Lefebvre*

Signature de la Titulaire  
Layugie de La Renaudie